

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2012

L'an deux mille douze, le premier du mois de juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur une convocation du 25 mai deux mille douze, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 09

Présents : Mmes Bove, Ogier, Paillard, Domont.

MM. Carment, Cauchois, Dutilloy, Lévêque Malaval

Absent(es) excusé(es) : MM. Wilkins, Langlois

Secrétaire de séance : Pascal CARMENT

Monsieur le Maire rappelle que le procès verbal de la séance précédente a été envoyé à chaque conseiller.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 6 avril 2012.

DÉLIBÉRATION N°24/2012 **ASSURANCE GROUPAMA**

Monsieur le maire présente le devis de GROUPAMA concernant l'assurance du personnel (agent CNRACL, agent IRCANTEC). Monsieur le Maire précise aux conseillers municipaux qu'une assurance pour le personnel est déjà contractée avec la SMACL et qu'il serait peut-être plus intéressant de mettre en concurrence le contrat principal nous liant à GROUPAMA ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à contacter d'autres assureurs.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°25/2012 **TRAVAUX DE VOIRIE : ENDUITS SUPERFICIELS**

Monsieur le maire présente l'estimation prévisionnelle relative aux travaux Rue du Centre Bourg pour la réalisation d'enduits superficiels avec travaux préparatoires, pour un montant HT de 11 980€ de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer -Bureau ATESAT de Neufchâtel-en-Bray, ainsi qu'un devis pour la réalisation d'enduits superficiels bicouche pour l' Allée de la Gare et Rue du Foyer pour un montant Hors Taxes de 6084 euros. Une demande de devis est en cours pour la réfection des trottoirs et bordures de trottoirs « Grande Rue ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte les travaux à réaliser « Rue du Centre bourg » -Zone des travaux : De la RD 12 à la Mairie, Allée de la Gare et Rue du Foyer.

DÉLIBÉRATION N°26/2012 **VÉOLIA EAU – TARIF DE L'EAU**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de ne pas changer le tarif de l'eau pour la période d'abonnement du 01/06/2012 au 30/11/2012 et pour la période de consommation du 01/12/2011 au 31/05/2012.

DÉLIBÉRATION N°27/2012 **SPANC : ÉLECTION D'UN 2^{ème} SUPPLÉANT**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le SPANC demande d'élire un deuxième suppléant en plus des titulaires déjà en place par délibération du 26 mai 2009 soit Madame Céline Paillard et Monsieur Jacky Lévêque et M.Olivier Malaval suppléant. M. CAUCHOIS Daniel fait acte de candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, nomme au poste de deuxième suppléant du SPANC M. Daniel CAUCHOIS.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°28/2012 **SDE 76 : EXTENSION DE RÉSEAU**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que suite à la demande d'avis sur l'équipement public d'électricité pour le Permis de Construire N°76 148 12 B0002, il en résulte que cette zone urbanisable est mal desservie et nécessite une extension de réseau sur le domaine public à la charge de la commune, sur une longueur

d'environ 110ml, pour une puissance de 12KVA Tri. La contribution communale sera d'environ 4840€, soit 110ml x 44€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise cette réalisation d'urbanisme, qui se trouve en zone urbanisée, sachant que la longueur réelle sera fixée au moment de la demande de raccordement et que le prix serait d'environ 4 840€. Monsieur le Maire est autorisé à faire une demande de branchement auprès du concessionnaire ERDF.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°29/2012 DEVIS DUJARDIN : CRÉATION ALLÉE PIÉTONNE

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal des devis reçus par l'entreprise DUJARDIN pour l'aménagement sente piétons (longueur 92m) pour un montant hors taxe de 3048€, d'un devis de plantation de haie pour un montant hors taxe de 1 841.70€ et d'une haie basse pour un montant hors taxe de 1324€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les devis ci-dessus en privilégiant la pose de plantation plutôt que de poteaux.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 17 JUIN 2012

8 - 12 h	12 - 15 h	15 - 18 h
Evelyne DOMONT	Warwick WILKINS	Céline PAILLARD
Pascal CARMENT	Sophie OGIER	Evelyne DOMONT
Jacky LÉVÊQUE	Jacky LÉVÊQUE Olivier MALAVAL	Olivier MALAVAL

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les sujets suivants sont abordés :

- **Destruction de nids de guêpes, frelons, bourdons** : 2 entreprises proposent une convention, 1 pompier propose ses services et un apiculteur récupère gratuitement les essaims d'abeille) :
 - **Alto Guêpes 76 & Cailly Couverture** 346 Chemin des violettes 76550AUBERMESNIL BEAUMAIS (Tél : 02.35.84.03.56 - 06.10.66.73.23)
 - **AVIPUR Nord Ouest** 186 Route de Buchy 76780 Le Héron (Tél : 02.35.64.05.72)
 - **ACTIONGUEPES76 3D** - Monsieur Patrick Lemoine, auto entrepreneur (Tél : 06.83.01.67.32)
 - Bernard DOSIÈRE Moulin de Trépiéd 76440 COMPAINVILLE (Tèl : 02.35.90.91.40 - 06.88.41.21.82)
- **Défibrillateur**

La société SCHILLER France SAS propose un contrat de maintenance et de service triennal pour le défibrillateur à un tarif préférentiel pour les communes.

• **Réaménagements numériques Nord-Ouest de la France** : Extrait de la copie du courrier de l'ADM 76 « Pour des raisons techniques liées au passage à la TNT de nos voisins anglais, les fréquences utilisées pour diffuser la télévision vont être changées prochainement sur l'ensemble du Département, en deux étapes successives, l'une le 19 juin, l'autre le 3 juillet prochains.

Ce changement des fréquences, pour ceux, très majoritaires qui reçoivent la télévision par antenne-râteau, amènera ceux-ci à devoir lancer une recherche des canaux par leur décodeur ou leur téléviseur, s'il est à « TNT intégrée ».

En aucun cas il n'y aura à changer l'orientation de l'antenne ou à effectuer, pour les installations domestiques, d'autre manipulation que celle de lancer une recherche des canaux. Simplement, à l'une de ces deux dates vos administrés risquent de se retrouver face à un écran noir. Une manipulation de 5 à 10 minutes suffira pour faire rechercher et mémoriser les nouveaux canaux. Il n'y aura ensuite plus rien d'autre à faire.... ».

La séance est levée à 22 heures 15 minutes.